

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

ND: 31675

Déclaration de Maladie : N° P19- 0011349

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 32.63 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HBACHACHE Date de naissance : 01/10/1957

Adresse : BOUCHAIB Hay Hassani

Tél. : 0649 5041 93 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr CHRAIBI H. Karim
Chirurgien Ophtalmologiste
Angle Route l'Azenague et Bd Sidi
Abderrahman Hay Hassani - Casablanca
Tél: 05 22 98 47 50 - Fax: 05 22 98 56 02

Date de consultation : 24 AVR 2020

Nom et prénom du malade : HBACHACHE Bouchaib Age : 66

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : OPHTALMITE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

HB 3

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21-09-2015	G2		25000	ABD Dr. C. J. Austin Route 1A, Avenue 2 Casablanca 21-09-2015

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
mcia optique AGNAOUT Grand Socco	06/11/2005 tel/Fax: 05 22 77 11	mom	fe			3.500,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession

A diagram showing a 10x10 grid of numbered circles. The grid is bounded by a horizontal axis labeled 'D' on the left and 'G' on the right, and a vertical axis labeled 'H' at the top and 'I' at the bottom. The grid contains 100 circles, each with a number from 1 to 8. The numbers are arranged in a pattern: the top row has 1, 2, 3, 2, 1; the second row has 4, 5, 6, 5, 4; the third row has 7, 8, 9, 8, 7; the fourth row has 8, 9, 10, 9, 8; the fifth row has 7, 6, 5, 6, 7; the sixth row has 6, 5, 4, 5, 6; the seventh row has 5, 4, 3, 4, 5; the eighth row has 4, 3, 2, 3, 4; and the ninth row has 3, 2, 1, 2, 3. Arrows point from the center of each row to the right (G) and from the center of each column to the bottom (I).

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

CABINET d'OPHTALMOLOGIE

Dr. CHRAIBI H. Karim
MALADIES ET CHIRURGIE DE YEUX
ANGIOGRAPHIE - LAZER - LENTILLE DE CONTACT

Diplômé de l'UNIVERSITÉ BORDEAUX II - FRANCE
Ancien Chef de Clinique des Hopitaux de BORDEAUX
Ancien Attaché des Hopitaux de BORDEAUX
Membre de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE d'OPHTALMOLOGIE
Membre de l'AMERICAN ACADEMY of OPHTHALMOLOGY

الدكتور الشرابي ح. كريم
اختصاصي في طب وجراحة العيون

خريج جامعة بوردو II بفرنسا
جراح سابقاً بمستشفيات بوردو
عضو بالجمعية الفرنسية لطب العيون
عضو بالأكاديمية الأمريكية لطب العيون

24 AVR. 2020

CASABLANCA, LE

HADJAH CHRI

Boumeddi

Very Good Refers
usually (of the time
place)

Want OD (75-3) +1
Or (105-250) +0,75

Sumico Optique
Boumeddi
Add +2,75 OSA /

Sumico Optique
Boumeddi
Add +2,75 OSA /

IMMEUBLE COMMERCIAL HAY HASSANI ANGLE Bd. Sidi ABDELLAH ET ROUTE D'AZEMOUR, ENTRÉE B
2^{ÈME} ETAGE APPT. N°1 - 20230 CASABLANCA - TÉL : 0522 90 47 50 / 0684 749 749
TELEFAX : 0522 91 56 02 E-MAIL : CABINET@KARIMCHRAIBI.COM

ICE: 001740380 000080


sumica optique
TAGNAOUTI A.
7-9 Passage du Grand Socco (Sumica)
Casablanca - Tél./Fax: 05 22 27 33 83
محل بصري سوميكا

Casablanca, le 06/07/2020

TAGNAOUTI A.

OPTICIEN OPTOMETRISTE DIPLOME D'ETAT

7 - 9 Passage du Grand Socco (Sumica)
Tél.: 212 5 22 26.16.14
Tél/Fax : 212 5 22 27.33.83
Casablanca - Maroc**FACTURE 030101**Dr CHARAI BIM HARCIAS CHE
Bouchair

Vision de loin		Vision de près	
OD : cyl	sph	OD : cyl	sph
OG : cyl	sph	OG : cyl	sph

Double Foyer		Progressif	
OD : cyl	(75-3) sph	+1	Add + 2.75
OG : cyl	(105-2.5) sph	+0.75	Add + 2.75

Quantité :	Désignation	Prix
1	MONTURE	500
2	VERRE S progressif +, organique	3000

BVENUE N. 22402888

(Sommaire) www.sumica.com - Tél. 05 22 27 33 83A TITRÉ D'ANCIAT
sumica optique